

**Solucare, Société luxembourgeoise de conception,
d'administration, de recherches et d'études S.A.**

**Comptes annuels pour l'exercice
se terminant le 31 août 2024**

39, rue du Puits Romain

L – 8070 Bertrange
R.C.S. Luxembourg : B 40 040

**Solucare, Société Luxembourgeoise de conception,
D'administration, de recherches et d'études S.A.**

**Table des matières
Comptes annuels au 31 août 2024**

- Rapport de gestion..... 1
- Rapport d'audit 2 - 4
- Bilan 5 - 9
- Compte de Profits et Pertes 10 - 11
- Annexe aux comptes annuels 12 - 18

**SOLUCARE S.A. - RAPPORT DE GESTION
COMPTES ANNUELS 2023/2024**

La Société a pour seule activité actuelle la gestion d'une maison de soins pour personnes âgées dépendantes. On ne retrouve pas ici les objectifs de croissance que l'on a l'habitude de rencontrer dans les sociétés commerciales. L'objectif principal est d'accompagner au mieux des personnes qui sont au dernier stade de leur vie, et qui nécessitent des soins quotidiens et une assistance permanente.

Les enjeux financiers quant à eux sont tout d'abord de conserver un taux de remplissage maximum de la maison, et ensuite de couvrir l'ensemble des coûts, tout en assurant la rémunération de l'actionnaire.

Sur l'exercice 2023/2024, le chiffre d'affaires s'est élevé à 13,9 millions d'euros pour 12,8 millions d'euros sur l'exercice précédent, ce qui représente une hausse de 7,7%. Cette augmentation est majoritairement due à l'augmentation de 9% des revenus provenant de l'assurance dépendance ainsi qu'une baisse des provisions relatives au non-respect des normes de dotation et de qualification du personnel soignant et au non-respect de la norme sur la gestion des médicaments.

Le résultat net ressort à 0,78 million d'euros, en nette augmentation comparativement à l'exercice précédent (2023 : 0,63 million) majoritairement dû à la hausse du chiffre d'affaires.

En termes de personnel, l'effectif moyen de la Société est resté stable à 146 personnes.

L'inflation des prix des matières premières et de l'énergie a un impact direct sur notre rentabilité. Nous mettons tout en œuvre pour limiter l'impact de cette hausse sur nos coûts ainsi que la mise en place de plans d'actions pour faire des économies.

Pour le futur, nous espérons pouvoir continuer à prêter des services de qualité, dans le respect des enjeux financiers précisés ci-dessus.

Le 7 novembre 2024, Sodexo Luxembourg S.A. a acheté l'ensemble des actions de la Société détenues par Sodexo S.A.

Sodexo Luxembourg étant alors l'actionnaire unique de la Société, il a été décidé de procéder à une fusion par absorption entre les deux sociétés. Un projet commun de fusion a été signé devant notaire entre Sodexo Luxembourg S.A. (société absorbante) et Solucare S.A. (société absorbée) le 20 novembre 2024. La fusion entre les deux sociétés prendra effet à fin décembre 2024.

Enfin, à notre connaissance, aucun événement pouvant affecter significativement les comptes annuels de la Société ne s'est produit depuis la clôture.

Fait à Bertrange, le 9 décembre 2024



Julien DEMOULIN
Directeur Général
Administrateur



Luc DE BUCK
Administrateur



KPMG Audit S.à r.l.
39, Avenue John F. Kennedy
L-1855 Luxembourg

Tel.: +352 22 51 51 1
Fax: +352 22 51 71
E-mail: info@kpmg.lu
Internet: www.kpmg.lu

Aux actionnaires de
Solucare, Société luxembourgeoise de conception,
d'administration, de recherches et d'études S.A.
39, rue du Puits Romain
L-8070 Bertrange
Luxembourg

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Solucare, Société luxembourgeoise de conception, d'administration, de recherches et d'études S.A. (la « Société ») comprenant le bilan au 31 août 2024 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette, et les notes aux comptes annuels, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 août 2024, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la « loi du 23 juillet 2016 ») et les normes internationales d'audit (« ISA ») telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la loi du 23 juillet 2016 et des ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de la Société conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (« Code de l'IESBA ») tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations présentées dans le rapport de gestion mais ne comprennent pas les comptes annuels et notre rapport de réviseur d'entreprises agréé sur ces comptes annuels.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les comptes annuels ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des comptes annuels conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la Société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le rapport de gestion est en concordance avec les comptes annuels et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

Luxembourg, le 18 décembre 2024

KPMG Audit S.à r.l.
Cabinet de révision agréé



F. Renard

Helpdesk Comptes annuels :

Tél. : (+352) 247 88 494
Email : centralebilans@statec.etat.lu

No. RCSL : B40040

Matricule : 1992 2203 051

Date d'entrée eCDF :

BILAN

Exercice du ⁰¹ 01/09/2023 **au** ⁰² 31/08/2024 (en ⁰³ EUR)

Société luxembourgeoise de conception, d'administration, de recherches et d'études

39, rue du Puits Romain
L-8070 Bertrange

ACTIF

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
A. Capital souscrit non versé	1101 _____	101 _____	102 _____
I. Capital souscrit non appelé	1103 _____	103 _____	104 _____
II. Capital souscrit appelé et non versé	1105 _____	105 _____	106 _____
B. Frais d'établissement	1107 _____	107 _____	108 _____
C. Actif immobilisé	1109 _____	109 <u>487.668,63</u>	110 <u>601.885,55</u>
I. Immobilisations incorporelles	1111 _____	111 _____	112 _____
1. Frais de développement	1113 _____	113 _____	114 _____
2. Concessions, brevets, licences, marques, ainsi que droits et valeurs similaires s'ils ont été	1115 _____	115 _____	116 _____
a) acquis à titre onéreux, sans devoir figurer sous C.I.3	1117 _____	117 _____	118 _____
b) créés par l'entreprise elle-même	1119 _____	119 _____	120 _____
3. Fonds de commerce, dans la mesure où il a été acquis à titre onéreux	1121 _____	121 _____	122 _____
4. Acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours	1123 _____	123 _____	124 _____
II. Immobilisations corporelles	1125 _____	125 <u>487.668,63</u>	126 <u>601.885,55</u>
1. Terrains et constructions	1127 _____	127 _____	128 _____
2. Installations techniques et machines	1129 _____ <u>Note 3</u>	129 <u>212.292,73</u>	130 <u>294.708,23</u>

No. RCSL : B40040

Matricule : 1992 2203 051

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
3. Autres installations, outillage et mobilier	1131 <u>Note 3</u>	131 <u>275.375,90</u>	132 <u>307.177,32</u>
4. Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	1133 _____	133 _____	134 _____
III. Immobilisations financières	1135 _____	135 _____	136 _____
1. Parts dans des entreprises liées	1137 _____	137 _____	138 _____
2. Créances sur des entreprises liées	1139 _____	139 _____	140 _____
3. Participations	1141 _____	141 _____	142 _____
4. Créances sur des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation	1143 _____	143 _____	144 _____
5. Titres ayant le caractère d'immobilisations	1145 _____	145 _____	146 _____
6. Autres prêts	1147 _____	147 _____	148 _____
D. Actif circulant	1151 _____	151 <u>2.271.148,94</u>	152 <u>2.020.527,74</u>
I. Stocks	1153 _____	153 <u>31.939,28</u>	154 <u>32.710,19</u>
1. Matières premières et consommables	1155 _____	155 <u>31.939,28</u>	156 <u>32.710,19</u>
2. Produits en cours de fabrication	1157 _____	157 _____	158 _____
3. Produits finis et marchandises	1159 _____	159 _____	160 _____
4. Acomptes versés	1161 _____	161 _____	162 _____
II. Créances	1163 _____	163 <u>2.177.166,35</u>	164 <u>1.935.202,71</u>
1. Créances résultant de ventes et prestations de services	1165 _____	165 <u>442.343,86</u>	166 <u>340.006,66</u>
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1167 <u>Note 4.1</u>	167 <u>442.343,86</u>	168 <u>340.006,66</u>
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1169 _____	169 _____	170 _____
2. Créances sur des entreprises liées	1171 _____	171 <u>1.427.280,59</u>	172 <u>1.417.903,55</u>
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1173 <u>Note 4.2</u>	173 <u>1.427.280,59</u>	174 <u>1.417.903,55</u>
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1175 _____	175 _____	176 _____
3. Créances sur des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation	1177 _____	177 _____	178 _____
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1179 _____	179 _____	180 _____
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1181 _____	181 _____	182 _____
4. Autres créances	1183 _____	183 <u>307.541,90</u>	184 <u>177.292,50</u>
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1185 _____	185 <u>307.541,90</u>	186 <u>177.292,50</u>
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1187 _____	187 _____	188 _____

No. RCSL : B40040

Matricule : 1992 2203 051

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
III. Valeurs mobilières	1189 _____	189 _____	190 _____
1. Parts dans des entreprises liées	1191 _____	191 _____	192 _____
2. Actions propres ou parts propres	1209 _____	209 _____	210 _____
3. Autres valeurs mobilières	1195 _____	195 _____	196 _____
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse	1197 _____	197 <u>62.043,31</u>	198 <u>52.614,84</u>
E. Comptes de régularisation	1199 _____	199 <u>945,26</u>	200 <u>8.990,52</u>
TOTAL DU BILAN (ACTIF)		201 <u>2.759.762,83</u>	202 <u>2.631.403,81</u>

No. RCSL : B40040

Matricule : 1992 2203 051

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
A. Capitaux propres	1301	852.856,90	693.517,04
I. Capital souscrit	1303 <u>Note 5</u>	62.000,00	62.000,00
II. Primes d'émission	1305		
III. Réserve de réévaluation	1307		
IV. Réserves	1309	6.200,00	6.200,00
1. Réserve légale	1311 <u>Note 6</u>	6.200,00	6.200,00
2. Réserve pour actions propres ou parts propres	1313		
3. Réserves statutaires	1315		
4. Autres réserves, y compris la réserve de juste valeur	1429		
a) autres réserves disponibles	1431		
b) autres réserves non disponibles	1433		
V. Résultats reportés	1319		
VI. Résultat de l'exercice	1321 <u>Note 7</u>	784.656,90	625.317,04
VII. Acomptes sur dividendes	1323		
VIII. Subventions d'investissement en capital	1325		
B. Provisions	1331		
1. Provisions pour pensions et obligations similaires	1333		
2. Provisions pour impôts	1335		
3. Autres provisions	1337		
C. Dettes	1435	1.906.905,93	1.937.886,77
1. Emprunts obligataires	1437		
a) Emprunts convertibles	1439		
i) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1441		
ii) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1443		
b) Emprunts non convertibles	1445		
i) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1447		
ii) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1449		
2. Dettes envers des établissements de crédit	1355		
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1357		
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1359		

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

No. RCSL : B40040

Matricule : 1992 2203 051

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
3. Acomptes reçus sur commandes pour autant qu'ils ne sont pas déduits des stocks de façon distincte	1361 _____	361 _____	362 _____
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1363 _____	363 _____	364 _____
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1365 _____	365 _____	366 _____
4. Dettes sur achats et prestations de services	1367 _____	367 <u>559.445,57</u>	368 <u>552.558,63</u>
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1369 _____ Note 8	369 <u>559.445,57</u>	370 <u>552.558,63</u>
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1371 _____	371 _____	372 _____
5. Dettes représentées par des effets de commerce	1373 _____	373 _____	374 _____
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1375 _____	375 _____	376 _____
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1377 _____	377 _____	378 _____
6. Dettes envers des entreprises liées	1379 _____	379 <u>85.263,78</u>	380 <u>64.560,64</u>
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1381 _____ Note 9	381 <u>85.263,78</u>	382 <u>64.560,64</u>
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1383 _____	383 _____	384 _____
7. Dettes envers des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation	1385 _____	385 _____	386 _____
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1387 _____	387 _____	388 _____
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1389 _____	389 _____	390 _____
8. Autres dettes	1451 _____	451 <u>1.262.196,58</u>	452 <u>1.320.767,50</u>
a) Dettes fiscales	1393 _____	393 <u>173.164,14</u>	394 <u>107.509,38</u>
b) Dettes au titre de la sécurité sociale	1395 _____ Note 10	395 <u>357.474,34</u>	396 <u>521.615,20</u>
c) Autres dettes	1397 _____	397 <u>731.558,10</u>	398 <u>691.642,92</u>
i) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1399 _____ Note 11	399 <u>731.558,10</u>	400 <u>691.642,92</u>
ii) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1401 _____	401 _____	402 _____
D. Comptes de régularisation	1403 _____	403 _____	404 _____
TOTAL DU BILAN (CAPITAUX PROPRES ET PASSIF)		405 <u>2.759.762,83</u>	406 <u>2.631.403,81</u>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

Helpdesk Comptes annuels :

Tél. : (+352) 247 88 494
 Email : centralebilans@statec.etat.lu

No. RC SL : B40040

Matricule : 1992 2203 051

Date d'entrée eCDF :

COMPTE DE PROFITS ET PERTESExercice du ⁰¹ 01/09/2023 au ⁰² 31/08/2024 (en ⁰³ EUR)

Société luxembourgeoise de conception, d'administration, de recherches
 et d'études

39, rue du Puits Romain
 L-8070 Bertrange

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
1. Chiffre d'affaires net	1701 <u>Note 13</u>	701 <u>13.791.400,90</u>	702 <u>12.800.821,18</u>
2. Variation du stock de produits finis et en cours de fabrication	1703 _____	703 _____	704 _____
3. Travaux effectués par l'entreprise pour elle-même et portés à l'actif	1705 _____	705 _____	706 _____
4. Autres produits d'exploitation	1713 _____	713 <u>273.606,64</u>	714 <u>241.822,46</u>
5. Matières premières et consommables et autres charges externes	1671 _____	671 <u>-2.679.210,05</u>	672 <u>-2.523.266,01</u>
a) Matières premières et consommables	1601 _____	601 <u>-1.076.404,93</u>	602 <u>-1.147.371,43</u>
b) Autres charges externes	1603 _____	603 <u>-1.602.805,12</u>	604 <u>-1.375.894,58</u>
6. Frais de personnel	1605 <u>Note 12</u>	605 <u>-9.810.981,45</u>	606 <u>-9.184.617,36</u>
a) Salaires et traitements	1607 _____	607 <u>-8.596.995,37</u>	608 <u>-7.941.018,88</u>
b) Charges sociales	1609 _____	609 <u>-1.213.986,08</u>	610 <u>-1.243.598,48</u>
i) couvrant les pensions	1653 _____	653 <u>-709.103,46</u>	654 <u>-436.556,54</u>
ii) autres charges sociales	1655 _____	655 <u>-504.882,62</u>	656 <u>-807.041,94</u>
c) Autres frais de personnel	1613 _____	613 _____	614 _____
7. Corrections de valeur	1657 _____	657 <u>-240.548,18</u>	658 <u>-179.369,09</u>
a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles	1659 _____	659 <u>-227.313,21</u>	660 <u>-207.182,56</u>
b) sur éléments de l'actif circulant	1661 _____	661 <u>-13.234,97</u>	662 <u>27.813,47</u>
8. Autres charges d'exploitation	1621 _____	621 <u>-243.838,63</u>	622 <u>-290.551,40</u>

No. RCSL : B40040

Matricule : 1992 2203 051

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
9. Produits provenant de participations	1715	715	716
a) provenant d'entreprises liées	1717	717	718
b) provenant d'autres participations	1719	719	720
10. Produits provenant d'autres valeurs mobilières, d'autres titres et de créances de l'actif immobilisé	1721	721	722
a) provenant d'entreprises liées	1723	723	724
b) autres produits ne figurant pas sous a)	1725	725	726
11. Autres intérêts et autres produits financiers	1727	727 <u>2.226,66</u>	728 <u>3.655,03</u>
a) provenant d'entreprises liées	1729	729 <u>2.226,66</u>	730 <u>3.655,03</u>
b) autres intérêts et produits financiers	1731	731	732
12. Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	1663	663	664
13. Corrections de valeur sur immobilisations financières et sur valeurs mobilières faisant partie de l'actif circulant	1665	665	666
14. Intérêts et autres charges financières	1627	627	628 <u>-6,10</u>
a) concernant des entreprises liées	1629	629	630
b) autres intérêts et charges financières	1631	631	632 <u>-6,10</u>
15. Impôts sur le résultat	1635 <u>Note 14</u>	635 <u>-294.313,99</u>	636 <u>-237.971,67</u>
16. Résultat après impôts sur le résultat	1667	667 <u>798.341,90</u>	668 <u>630.517,04</u>
17. Autres impôts ne figurant pas sous les postes 1. à 16.	1637 <u>Note 14</u>	637 <u>-13.685,00</u>	638 <u>-5.200,00</u>
18. Résultat de l'exercice	1669	669 <u>784.656,90</u>	670 <u>625.317,04</u>

Annexe aux comptes annuels au 31 août 2024

Note 1 : Généralités

Solucare, Société luxembourgeoise de conception, d'administration, de recherches et d'études S.A. (ci-après « la Société » ou « Solucare S.A. ») a été constituée en date du 30 mars 1992 sous la forme d'une Société Anonyme de droit luxembourgeois pour une durée illimitée.

Le siège social de la Société est à Bertrange.

L'exercice social commence le 1^{er} septembre pour se clôturer le 31 août de chaque année.

La Société a pour objet toutes les activités de conseils, de conception, de coordination et de gestion concernant la réalisation de centres de soins pour comptes d'organismes publics ou privés au niveau local, régional, national et international.

Note 2 : Principes, règles et méthodes d'évaluation

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg et aux pratiques comptables généralement admises. Plus particulièrement, les comptes annuels ont été préparés conformément au principe de non-continuité de l'exploitation mais pas sur base liquidative. Voir note 17.

Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la loi du 19 décembre 2002, déterminés et mis en place par le Conseil d'Administration.

La préparation des comptes annuels implique le recours à un certain nombre d'estimations comptables déterminantes. Elle impose aussi au Conseil d'Administration d'exercer son jugement dans l'application des principes comptables.

Tout changement dans les hypothèses peut avoir des répercussions significatives sur les comptes annuels de la période durant laquelle ces hypothèses ont changé.

Le Conseil d'Administration estime que les évaluations et hypothèses sont adéquates et que les comptes annuels donnent ainsi une image fidèle de la situation financière et des résultats de la Société.

La Société fait des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont des anticipations d'évènements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances.

Les principales règles et méthodes d'évaluation sont décrites ci-après.

Annexe aux comptes annuels au 31 août 2024

2.1. Conversion des postes en devises

La Société tient sa comptabilité en Euro. Toutes les transactions exprimées dans une devise autre que l'euro sont enregistrées en euro au cours de change en vigueur à la date de la transaction.

Les éléments monétaires sont convertis sur base des cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan, alors que les éléments non monétaires sont convertis sur base des cours de change en vigueur à la date de l'opération.

Les pertes de change réalisées et non réalisées sont enregistrées au compte de profits et pertes.

Les gains de change sont enregistrés dans un compte de régularisation jusqu'au moment de leur réalisation où ils sont enregistrés au compte de profits et pertes.

2.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût d'acquisition qui comprend les frais accessoires ou au coût de revient.

Elles sont amorties linéairement sur base de leur durée probable d'utilisation.

Les taux d'amortissement appliqués varient de 10% à 33%.

Lorsque la Société considère qu'une immobilisation incorporelle a subi une diminution de valeur de nature durable, une réduction de valeur complémentaire est effectuée de manière à refléter cette perte. Ces corrections ne sont pas maintenues si les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

2.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût d'acquisition qui comprend les frais accessoires ou au coût de revient.

Elles sont amorties linéairement sur base de leur durée probable d'utilisation.

Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

Agencements, matériel et mobilier de bureau ----- 10 % à 20 %

Matériel outillage ----- 10 % à 33 %

Matériel informatique ----- 20 % à 33 %

Lorsque la Société considère qu'une immobilisation corporelle a subi une diminution de valeur de nature durable, une réduction de valeur complémentaire est effectuée de manière à refléter cette perte. Ces corrections ne sont pas maintenues si les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Annexe aux comptes annuels au 31 août 2024

2.4. Stocks de matières premières et consommables

Les stocks de matières premières et consommables sont valorisés au plus bas du prix d'acquisition déterminé d'après la méthode de valorisation « first in-first out » (FIFO) ou de leur valeur de réalisation.

Une correction de valeur est enregistrée lorsque la valeur de réalisation est inférieure au prix d'acquisition. Les corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

2.5. Créances

Les créances sont exprimées à leur valeur nominale.

Une correction de valeur est constituée si la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur nominale. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivées leur constitution ont cessé d'exister.

2.6. Compte de régularisation actif

Ce poste comprend les charges comptabilisées au cours de cet exercice, mais qui sont imputables sur les exercices ultérieurs.

2.7. Provisions

Les provisions ont pour objet de couvrir des pertes ou des dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou à leur date de survenance.

Des provisions sont également constituées pour couvrir des charges qui trouvent leur origine dans l'exercice ou dans un exercice antérieur et qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou quant à la date de leur survenance.

2.8. Montant net du chiffre d'affaires

Le montant net du chiffre d'affaires comprend les montants résultant de la vente des produits et de la prestation des services correspondant aux activités ordinaires de la Société, déduction faite des réductions sur ventes, ainsi que de la taxe sur la valeur ajoutée et d'autres impôts directement liés au chiffre d'affaires.

2.9. Matières premières et consommables et autres charges externes

Les achats de matières premières, consommables et charges externes sont inscrits au compte de Profits et Pertes pour leur montant hors taxe.

La T.V.A. non déductible correspondante est reprise sous la rubrique « 8. Autres charges d'exploitation » pour un montant de 240.493,05 € (2023 : 290.570,77 €).

Annexe aux comptes annuels au 31 août 2024

Note 3 : Actif immobilisé

L'évolution des postes de l'actif immobilisé est résumée comme suit :

	Concessions, brevets, licences	Installations techniques et machines	Autres installations outillage et mobilier	Total
Valeur brute au début de l'exercice	24.121,07	1.578.898,43	1.536.219,43	3.139.238,93
Acquisitions / Transferts	-	37.358,59	75.737,70	113.096,29
Cessions / Transferts	-	-	-	-
Valeur brute à la fin de l'exercice	24.121,07	1.616.257,02	1.611.957,13	3.252.335,22
Corrections de valeurs cumulées au début de l'exercice	24.121,07	1.284.190,20	1.229.042,11	2.537.353,38
Dotations de l'exercice	-	119.774,09	107.539,12	227.313,21
Reprises de l'exercice	-	-	-	-
Corrections de valeur cumulées à la fin de l'exercice	24.121,07	1.403.964,29	1.336.581,23	2.764.666,59
<u>Valeur nette au 31.08.2023</u>	-	<u>294.708,23</u>	<u>307.177,32</u>	<u>601.885,55</u>
<u>Valeur nette au 31.08.2024</u>	-	<u>212.292,73</u>	<u>275.375,90</u>	<u>487.668,63</u>

Note 4 : Créances

4.1 Créances résultant de ventes et prestations de services

Ce poste se compose des éléments suivants, et dont la durée résiduelle est inférieure à 1 an :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Créances clients et autres	253.184,46	221.039,64
Produits à recevoir Caisse Nationale de Santé	189.159,40	118.967,02
	<u>442.343,86</u>	<u>340.006,66</u>

Annexe aux comptes annuels au 31 août 2024

4.2 Créances sur des entreprises liées

Au 31 août 2024, ce poste se compose principalement d'une convention de trésorerie accordée à une société du groupe pour un montant de 1.414.815,59€ (2023 : 1.408.815,59 €). Cette convention prévoit un intérêt journalier égal au taux ESTER majoré de 0,40%.

Note 5 : Capital souscrit

Au 31 août 2024 le capital souscrit s'élève à 62.000 € (2023 : 62.000 €), représenté par 1.000 actions d'une valeur nominale de 62 € chacune, libérées intégralement.

Note 6 : Réserve légale

Conformément à la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, la société affecte 5 % de son bénéfice net à une réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne 10 % du capital souscrit. Cette réserve n'est pas distribuable.

Note 7 : Mouvements de l'exercice sur les postes de réserves et résultats

	Réserve légale	Résultat de l'exercice	Dividendes
Solde au 31 août 2023	6.200,00	625.317,04	
Affectation du résultat	-	-625.317,04	625.317,04
Résultat de l'exercice	-	784.656,90	
Solde au 31 août 2024	6.200,00	784.656,90	625.317,04

L'affectation du résultat a été décidée lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 12 décembre 2023.

Note 8 : Dettes sur achats et prestations de services

Ce poste se compose des éléments suivants, et dont la durée résiduelle est inférieure à 1 an :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Dettes fournisseurs et autres	199.708,17	206.691,08
Factures à recevoir	359.737,40	345.867,55
	<u>559.445,57</u>	<u>552.558,63</u>

Annexe aux comptes annuels au 31 août 2024

Note 9 : Dettes envers les entreprises liées

Au 31 août 2024, ce poste inclut principalement des dettes envers Sodexo Luxembourg S.A. pour de la mise à disposition de personnel pour un montant de 67.480,06 € (2023 : 49.300,89 €).

Note 10 : Dettes au titre de la sécurité sociale et autres organismes sociaux

Ce compte comprend principalement les dettes au titre de la sécurité sociale et autres organismes sociaux pour un montant de 357.474,34 € (2023 : 521.615,20€).

Note 11 : Autres dettes

Le poste « Autres dettes » s'analyse comme suit :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Dettes envers le personnel	727.301,50	691.517,00
Autres créiteurs	4.256,60	125,92
	<u>731.558,10</u>	<u>691.642,92</u>

Note 12 : Personnel

La Société a employé 146 personnes en moyenne au cours de l'exercice (2023 : 146).

Note 13 : Chiffre d'affaires net

Le chiffre d'affaires 2024 s'élève à 13.791.400,90€ (2023 : 12.800.821,18 €) et se compose principalement de revenus provenant de la gestion d'une maison de soins au Luxembourg.

Au cours de l'exercice 2024, une provision de 32.993 € (2023 : 0 €) a été enregistrée en déduction du chiffre d'affaires et de la créance à recevoir de la CNS en relation avec l'application des nouvelles normes de dotation et de qualification du personnel soignant.

Ces nouvelles normes concernant la qualification et la dotation (nombre d'effectifs) du personnel requis pour la réalisation des prestations liquidées dans le cadre de l'assurance dépendance ont été fixées au niveau du règlement grand-ducal modifié du 13 décembre 2017.

Au cours de l'exercice 2023, la Société a rencontré la CNS et a validé la méthodologie de calcul à appliquer ainsi que les hypothèses à retenir pour les années 2018 et 2019. Par ailleurs, Au cours de l'exercice 2024, les décomptes finaux relatifs aux années 2018, 2019, 2020 et 2021 ont été reçus et les années ultérieures 2022 à 2024 ont été recalculées sur cette base et les provisions mises à jour avec un impact négatif sur le chiffre d'affaires de 97.578 € (2023 : impact positif sur le chiffre d'affaires de 200.815,85 €).

Finalement, aucune provision pour non-respect de la norme sur la gestion des médicaments n'a été enregistrée en déduction du chiffre d'affaires (2023 : 283.860 €).

Annexe aux comptes annuels au 31 août 2024

Note 14 : Impôts exigibles

La Société est soumise aux règles fiscales applicables aux sociétés commerciales établies au Luxembourg.

Note 15 : Consolidation

Les comptes de la Société sont intégrés dans les comptes consolidés de Sodexo S.A, constituant à la fois l'ensemble le plus grand et le plus petit d'entreprises dont la Société fait partie en tant que filiale directe ou indirecte.

Une copie des comptes consolidés peut être obtenue à l'adresse suivante :

255, quai de la bataille de Stalingrad – 92866 Issy-les-Moulineaux Cedex 9 – France.

Note 16 : Engagements hors bilan

Le montant des échéances des contrats de location restant à courir à la date de clôture s'élève à 15.587,77 € (2023 : 21.433,18 €).

Note 17 : Evénements postérieurs à la clôture et continuité d'exploitation

Le 7 novembre 2024, Sodexo Luxembourg S.A. a acheté l'ensemble des actions de la Société détenues par Sodexo S.A.

Sodexo Luxembourg S.A. étant alors l'actionnaire unique de la Société, il a été décidé de procéder à une fusion par absorption entre les deux sociétés. Un projet commun de fusion a été signé devant notaire entre Sodexo Luxembourg S.A. (société absorbante) et Solucare S.A. (société absorbée) le 20 novembre 2024. La fusion entre les deux sociétés prendra effet à fin décembre 2024.

L'activité sera néanmoins maintenue et transférée à l'actionnaire unique. Une provision pour frais de liquidation a été enregistrée au 31 août 2024 pour un montant de 31.000 €.

Aucun événement n'est survenu après la clôture pouvant remettre en cause l'image fidèle du patrimoine et la situation financière de la Société au 31 août 2024.